

MODE OPERATOIRE TELECONSULTATION DANS UN SPSTI CONVENTIONNE

Décision du médecin du travail de réaliser une téléconsultation



Analyse de la faisabilité de la téléconsultation dans un SPSTI conventionné pour le salarié



Vérification du consentement du salarié à la téléconsultation
Dans le logiciel métier



Si accord du salarié



Convocation spéciale téléconsultation dans un SPSTI conventionné avec le SPSTI BTP



Accueil du salarié dans le centre du SPSTI conventionné. Vérification de l'identité du salarié. Expliquer le déroulé de la consultation en 2 temps



Réaliser la pré visite par l'AST et l'IST du SPSTI conventionné et saisie des informations et résultats des examens dans l'outil métier



Installer le salarié



Tenue de la téléconsultation avec le médecin du travail du SPSTI BTP



Signature électronique du salarié et envoi des documents



Si refus du
salarié



Programmation d'une
visite en présentiel
Le SPSTI BTP décide
du centre